Arrêté n° DS 28-01-2026-02 portant délégation de signature
Marc MESNIL, *directeur d'UR*
Paule SÉITÉ, *directrice-adjointe d'UR*
Luc PELLERIN, *directeur d'IFR*
UR COMET
IFR BioSanté

La présidente de l'université de Poitiers

Visas :
- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;

Définition :
La présente délégation de signature est l'acte juridique par lequel l'autorité administrative (la présidente de l'université, délégante), autorise un agent placé sous son autorité nommément désigné (le délégataire), à signer en son nom et pour son compte des décisions, actes et documents énumérés limitativement dans la délégation consentie. Le délégataire, ne disposant pas d'un pouvoir propre, ne peut pas subdéléguer sa signature.
La présidente de l'université demeurant toujours l'auteur de l'acte signé sur le fondement de la présente délégation de signature, le délégataire demeure sous son contrôle et sa responsabilité et doit pouvoir rendre compte, le cas échéant, de l'exercice de la délégation de signature confiée.

La délégante :
Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers
Conformément à la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 2 décembre 2024 portant élection de Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers.

Le délégataire principal :
Marc MESNIL
Conformément à l'arrêté en date du 12 janvier 2026 portant nomination de Marc MESNIL, directeur de l'UR COMET, à compter du 1er janvier 2026.

Le(s) délégataire(s) secondaire(s) :
(cf. article 3 – Absence et/ou empêchement)
Paule SÉITÉ
Conformément à l'arrêté en date du 12 janvier 2026 portant nomination de Paule SÉITÉ, directrice-adjointe de l'UR COMET, à compter du 1er janvier 2026.
Et
Luc PELLERIN
Conformément à l'arrêté en date du 14 février 2025 portant nomination de Luc PELLERIN, directeur de l'IFR BioSanté.

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Marc MESNIL, directeur de l'UR COMET, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents suivants :

- Les ordres de mission en France, en outre-mer et à l'étranger des personnels et des personnalités extérieures, ainsi que des étudiants uniquement lorsqu'ils sont en mission de représentation de l'établissement ;

Présidence de l'université de Poitiers - DAJA /RD - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

Article 2 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Marc MESNIL, directeur de l'UR COMET, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes suivants :

- Les actes d'engagement juridique et de certification du service fait des dépenses dans la limite d'un montant de 5 000 euros HT ;
- Les actes d'engagement juridique des ordres de mission et des frais de mission (valideur budgétaire dans Notilus), dans la limite d'un montant de 5 000 euros HT ;

Article 3 : Absence et/ou empêchement

3.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Marc MESNIL, directeur de l'UR COMET, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à :

- Paule SÉITÉ, directrice-adjointe de l'UR COMET ;

À l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents mentionnés aux articles 1 et 2.

3.2 En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Marc MESNIL, directeur de l'UR COMET, et de Paule SÉITÉ, directrice-adjointe de l'UR COMET, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à :

- Luc PELLERIN, directeur de l'IFR BioSanté ;

À l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents mentionnés aux articles 1 et 2.

Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au recteur-chancelier et entre en vigueur le jour de sa publication au *recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 27/02/2026

Fait à Poitiers le 28 janvier 2026

Le délégataire principal,

Marc MESNIL

La présidente de l'université,

Virginie LAVAL

Le(s) délégataire(s) secondaire(s),

Paule SÉITÉ

Luc PELLERIN

Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités, le 09/03/2026

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Présidence de l'université de Poitiers - DAJA /RD - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex